

036806

**Ludivine de Magnanville**

**Députée bruxelloise**

**Interpellation de Madame Ludivine de Magnanville, Député, adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle et des Relations internationales**

**Objet : Les collaborations de Bruxelles Formation dans le secteur du numérique**

Monsieur le Ministre,

La formation professionnelle est un enjeu central pour la Région de Bruxelles-Capitale, notamment dans un contexte où l'insertion sur le marché de l'emploi reste un défi majeur pour de nombreux chercheurs d'emploi.

Bruxelles Formation joue un rôle essentiel dans cet écosystème en soutenant des initiatives visant à renforcer les compétences des travailleurs et demandeurs d'emploi, notamment dans des secteurs en pleine évolution comme le numérique.

Dans ce cadre, plusieurs collaborations ont été nouées avec divers opérateurs de formation, dont l'ASBL Molengeek, qui s'est spécialisée dans la formation aux métiers technologiques. Toutefois, nous apprenons la fin de la collaboration en février 2025.

Dès lors, plusieurs questions se posent quant aux critères d'évaluation et aux mécanismes de suivi appliqués par Bruxelles Formation. Vous indiquez dans la réponse de ma question écrite un accompagnement rapproché des candidats et un suivi hebdomadaire des formations, ainsi que des réunions de recadrage initiées dès avril 2024 avec la direction de Molengeek pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Toutefois, malgré ces mesures, des problèmes persistants ont conduit à la rupture du partenariat.

Ce constat soulève plusieurs interrogations:

- Comment expliquez-vous la persistance de manquements chez des partenaires alors même que des réunions de cadrage sont prévues et que des mesures d'amélioration sont pourtant proposées à l'issue de celles-ci ?
- Quelles garanties sont mises en place pour éviter que de telles situations ne se reproduisent avec d'autres partenaires dans le secteur ?

Vous mentionnez que Bruxelles Formation était informée des plaintes et des témoignages signalant des « débordements verbaux » et des insuffisances au niveau de l'encadrement et du profil des formateurs. Cela soulève une autre question :

- Quels sont les protocoles mis en place pour le traitement de ces plaintes, et à quel moment un signalement peut-il entraîner une révision ou une suspension du partenariat ?

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la question écrite, vous mentionnez que le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations en question avoisinait les 50% et le taux de sortie positive vers les 60%.

- Comment expliquez-vous la faiblesse de ces taux alors que ces formations débouchent sur des emplois en forte demande sur le marché du travail ? Quels critères Bruxelles Formation applique-t-il pour évaluer la qualité de ces formations et leur adéquation avec les besoins du marché ?

Pour terminer monsieur le Ministre, vous disiez que le budget en 2025 a été prévu pour couvrir les groupes encore en cours jusque juin. Les stagiaires inscrits chez Molengeek vont poursuivre chez d'autres opérateurs tels BeCode et l'École 19.

- Le budget d'engagement prévu pour Molengeek et qui n'a pas encore été dépensé, sera-t-il transféré aux autres opérateurs afin de renforcer leur capacité ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Ludivine de Magnanville

